

# maintenant !

## ■ CONSEIL MUNICIPAL MOTION

Conseil municipal du 22 février 2010

### A Ecole maternelle Joachim du Bellay – abandon du projet de fermeture de classe et soutien aux parents d'élèves

Etaient présents les membres inscrits au tableau

#### ■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

#### ■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

#### ■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

#### ■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme BASMAISON

Mme JAJAN

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. VARLET

Etaient absents :

#### ■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme OYONO, Mme RIFFAULT.

Pouvoir à : M. MONTÈS  
Pouvoir à : M. LEMAIRE  
Pouvoir à : Mme MAUPIN  
Pouvoir à : Mme FÉVRIER  
Pouvoir à : M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents	32

## ■ Exposé de la motion :

Madame Fadhila KEZZOUL, maire-adjointe, expose :

L'inspection académique de l'Education nationale prévoit la fermeture d'une classe à l'école maternelle Du Bellay de Creil à la rentrée de septembre prochain. Le conseil municipal estime que cette mesure ne correspond pas à l'intérêt des familles et des enfants concernés. La fermeture de cette classe entraînerait inévitablement, une augmentation des effectifs dans d'autres classes. Cela est d'autant plus inacceptable que cette école accueille en intégration dans les classes des enfants handicapés conformément aux directives nationales. Tenant compte qu'il est probable que d'ici la rentrée de nouvelles inscriptions soient enregistrées dans cette école en raison notamment des évolutions démographiques de notre commune qui a enregistré une augmentation de la population ces dernières années, le conseil municipal demande que cette fermeture de classe soit abandonnée et soutient totalement l'action entreprise par les parents d'élèves en ce sens.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Entendu l'exposé de présentation de la motion,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er :**

Demande à l'inspection académique l'abandon du projet de fermeture d'une classe de la maternelle Joachim du Bellay.

**Article 2 :**

Affirme le soutien du conseil municipal dans l'action entreprise par les parents d'élèves pour empêcher la fermeture de classe.

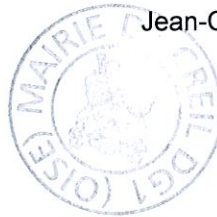
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

24 FEV. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

24 FEV. 2010



Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 24.02.10 Signature Le Maire.



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy